

Communiqué de la conférence de Paris (6-7 janvier 1958)

Légende: Le 7 janvier 1958, les ministres des Affaires étrangères des Six réunis à Paris désignent les principales personnalités chargées de la direction des Institutions communautaires.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. Janvier 1958, n° 1; 14e année. Luxembourg. "Communiqué de la conférence de Paris (6-7 janvier 1958)", p. 8.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_de_la_conference_de_paris_6_7_janvier_1958-fr-3e180476-cdc4-41b8-aaaf-d975e07a6533.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

Communiqué de la conférence de Paris (6-7 janvier 1958)

« Les ministres ont procédé à la désignation des membres des bureaux des organismes européens institués par les Traités de Rome.

Ils ont adopté le principe qu'à l'avenir une certaine rotation devra être établie quant à la nationalité des titulaires des diverses présidences et vice-présidences.

a) Ont été désignés pour la Commission de la Communauté Economique Européenne: président: M. Walter Hallstein; vice-présidents: MM. P. Malvestiti, S. L. Mansholt, R. Marjolin; membres: MM. R. Lemaignan, J. Petrilli, M. Rasquin, J. Rey et un membre de nationalité allemande, qui sera désigné ultérieurement;

b) Pour la Commission de l'Euratom: président: M. Louis Armand; vice-président: M. E. Medi; membres: MM. De Groot, H. Krekeler, E. Sassen. Le Grand-Duché de Luxembourg accrédiitera auprès de la commission un représentant qualifié chargé d'assurer une liaison permanente;

c) Pour la Banque Européenne d'Investissement. - Les gouvernements ont pris la décision de présenter à la désignation du conseil des gouverneurs M. Pietro Campilli comme président et comme vice-président une personnalité allemande et une personnalité française.

Les six ministres ont accepté les démissions de M. René Mayer, président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., et de M. Franz Etzel, vice-président, et leur ont adressé l'expression de la profonde gratitude des six gouvernements pour les services éminents rendus à la cause européenne.

Ils ont décidé de remplacer ces personnalités, comme membres, par MM. Franz Bluecher et R. Reynaud.

Après consultation de la Haute Autorité ils ont nommé président M. Paul Finet et vice-président M. D. Spierenburg.

Assemblée. - Le choix du président appartenant à l'Assemblée, les six ministres ont pris l'engagement de recommander aux représentants de leurs Parlements respectifs la désignation à la présidence d'un parlementaire italien.

Cour de Justice. - Ils ont décidé que la nouvelle Cour de Justice des trois communautés prendrait ses fonctions le 1^{er} avril 1958. Son président sera de nationalité néerlandaise.

Les six ministres ont reconnu l'opportunité de nommer aussitôt que possible des représentants permanents auprès des communautés.

Siège. - Les ministres sont convenus de réunir dans le même lieu l'ensemble des organisations européennes des six pays aussitôt que cette concentration sera effectivement réalisable et en conformité avec les dispositions des traités.

A l'effet de procéder au choix du siège, ils ont décidé de se réunir de nouveau avant le 1^{er} juin 1958. Entre-temps, au sujet des candidatures présentées, ils recueilleront l'avis de l'Assemblée, ainsi que celui des présidents de la Haute Autorité de la C. E. C. A., des présidents des commissions du Marché Commun et de l'Euratom et des présidents de la Cour et de la Banque.

Les ministres consulteront également les experts internationaux qualifiés en matière d'urbanisme.

Entre-temps, les commissions se réuniront sur convocation de leurs présidents.

Compte tenu qu'aucun siège définit ou provisoire n'a été fixé, les gouvernements recommandent à ces commissions de tenir leurs réunions à Val-Duchesse (Bruxelles) ou à Luxembourg, en fonction de raisons d'ordre pratique et de facilités matérielles.

Le conseil des ministres des deux communautés et le bureau de la Banque d'Investissements se réuniront à la diligence de leurs présidents.

L'Assemblée se réunira à Strasbourg.

Le secrétariat du comité intérimaire reste à la disposition des organismes des communautés. »